



## Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux

**APPEL A PROJET 2022 - 2023 – ACTIONS E.A.C.**

**Dans le cadre d'une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture  
C.T.E.A.C.**

## **PREAMBULE**

Sur la période 2014-2017, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux s'est engagée dans une démarche de C.T.E.A.C. initiée par la DRAC Rhône-Alpes et répondant aux objectifs arrêtés par l'Etat en matière d'éducation artistique et culturelle participant à la construction de la personne.

Trois résidences d'artistes ont été conduites auprès de publics divers.

La CCDB a ensuite renouvelé son engagement par la mise en œuvre d'une nouvelle C.T.E.A.C. sur la période 2018-2021, aux côtés de ses partenaires (Etat, Région, Département, CAF) avec une résidence - mission artistique pour trois ans confiée au Collectif FAUN(es).

En 2020, un avenant d'un an à la convention 2018-2021 a été signé avec les partenaires et un appel à projet pour une résidence mission d'un an a été lancé en septembre 2021. L'association Image Fracas a été sélectionnée, c'est un collectif de vidéaste, documentariste proposant un projet nommé « Habiter Ici ».

Pour cette nouvelle convention 2022-2025, la décision a été prise de prolonger d'une année supplémentaire la résidence d'Image Fracas.

### **Résidence 2022 - 2023**

Image Fracas propose une nouvelle résidence autour des archives du territoire.

#### **« Archives avenir »**

Au cours de l'année 2021 - 2022, Image Fracas a identifié avec l'aide de Magalie Chazaud, archiviste communale de la CCDB, la présence sur le territoire de plusieurs fonds d'archives filmiques et photographiques, détenus par des associations ou des particuliers.

Pour cela Image Fracas travaillerait avec Ofni, association au service de la mémoire filmique des territoires.

Ofni, en partenariat avec les archives départementales de la Drôme, prépare pour septembre 2022 une campagne de collecte et de numérisation gratuite des archives filmiques au sein de la CCDB qui prendra la forme d'une résidence patrimoniale et culturelle de quelques jours. Pour les cinéastes-intervenants de l'association Image Fracas ce fonds d'archives constituera une matière privilégiée pour penser des ateliers de

création cinématographique et de sensibilisation à l'image auprès des habitants de la CCDB. Il s'agira de s'approprier les images du passé pour construire celle du présent et imaginer celles du futur.

Cette nouvelle résidence sera dans la continuité de la précédente : « *Habiter Ici* ».

Cette résidence « *visait à rendre compte des multiples manières que l'on a d'habiter au sein de la CCDB, le projet « Archive Avenir » propose aux habitants du Pays de Dieulefit Bourdeaux de valoriser et de réinvestir la mémoire de leur territoire par les moyens du cinéma.* »

## **La C.T.E.A.C.**

La C.T.E.A.C. promeut le partage d'une éducation à l'art et par l'art, pour et par tous. L'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) dans la transversalité des publics et des métiers, fabrique de l' « en commun ».

Elle s'appuie sur les trois piliers de l'E.A.C. :

- La pratique artistique : engager les publics dans une pratique singulière et collective.
- La rencontre des œuvres, des artistes : donner à voir, mettre en contact le plus direct possible avec les processus et les objets artistiques et culturels.
- La connaissance et la compréhension des enjeux de l'art : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Les objectifs poursuivis par les partenaires sont :

- Favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie des enfants et des jeunes (temps scolaire, périscolaire et temps de loisir)
- Inviter les habitants du territoire, constitués en association ou non, à s'emparer des propositions pour développer leurs propres parcours, notamment via des pratiques amateurs.
- Établir les conditions et les dispositions de la pérennité de ces parcours.

Plus particulièrement, la CCDB veut que les actions menées dans le cadre de la C.T.E.A.C. soient vectrices de partenariats et de mise en réseau de différents acteurs et différents

publics. Elle cherche à renforcer les coopérations et les partages des compétences, à développer les co-constructions de projets.

Par ce projet, elle veut également favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et à la dynamique culturelle du territoire afin que ces dernières soient un des facteurs du « vivre ensemble » et du partage.

**Les actions E.A.C. menées sur le territoire dans le cadre de la C.T.E.A.C. doivent participer à ces objectifs tant dans leurs contenus que leurs modalités de mise en œuvre.**

## **L'APPEL A PROJET 2022-2023**

### Objectifs de la CCDB pour cet appel à projet

- permettre aux artistes et acteurs culturels du territoire de s'impliquer dans l'E.A.C. et de collaborer au projet de la C.T.E.A.C.,
- prendre en compte les compétences et savoir-faire locaux en matière d'éducation artistique et culturelle,
- créer des ponts entre les différentes ressources artistiques et culturelles du territoire et entre les acteurs du territoire et les équipes artistiques en résidence sur l'année.

### Les contenus des projets

- Proposer des interventions d'éducation artistique et culturelle auprès de publics prioritaires et répondant aux enjeux des démarches E.A.C. et des objectifs de la C.T.E.A.C. Dieulefit-Bourdeaux.
- Proposer la découverte de démarche de création et d'univers d'artistes.
- Permettre une appropriation personnelle à partir d'une pratique collective.
- Co-construire les propositions avec les structures/personnes bénéficiaires et sur plusieurs séances/interventions – pas de "saupoudrage".
- Ouverts à toutes disciplines artistiques et champs culturels (spectacle vivant, patrimoine, artisanat d'art, arts plastiques, images, supports écrits/illustrés, etc.)

### Les publics prioritaires

L'éducation artistique et culturelle au regard des politiques prioritaires nationales et locales cible particulièrement :

- les jeunes générations - petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse - qu'ils vivent en famille ou au sein d'établissements d'accueil ordinaires ou spécialisés. Dans tous les temps de leur vie, temps scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire.
- les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle.

Sont concernés sur la CCDB et pour cet appel à projet :

- Les personnes âgées en institution ou vivant chez elles
- les scolaires ou les jeunes en institutions spécialisées
- La petite enfance (avant 3 ans)
- Les adultes en institutions spécialisées
- Les habitants éloignés de l'offre et pratique culturelles

Le projet proposé doit donc s'adresser à un ou plusieurs de ces groupes/tranches d'âges.

#### La durée et le calendrier

Projet devant se dérouler sur tout ou partie de l'année scolaire 2022-2023.

#### Aspects financiers et contractuels

3 300 € TTC par projet, couvrant l'ensemble des frais liés à l'opération et pouvant représenter 100% de la dépense.

Une seule candidature par porteur de projet.

Un contrat sera signé entre les porteurs de projet retenus et la Communauté de Communes. Il fixera les objectifs attendus et les modalités de versement de la prestation. En contrepartie de l'aide accordée, les porteurs de projet retenus s'engagent à faire apparaître les logos de la Communauté de Communes et de ses partenaires de la C.T.E.A.C. et à mentionner la participation financière dans tous les supports de communication relatifs à l'action.

## **MODALITES DE CANDIDATURE**

#### Préalables

Appel à projet réservé exclusivement aux porteurs de projet dont le siège social est situé sur l'une des 21 communes de la CCDB.

Appel à projet ouvert aux artistes ou compagnies ou collectifs d'artistes professionnels ou aux associations faisant intervenir des professionnels pour le projet proposé.

Dans le cas de regroupement, une des structures devra se porter responsable et coordonner les autres.

Structure porteuse pouvant émettre des factures.

### Contenus des candidatures

Une lettre adressée à Madame la Présidente de la CCDB, signée du responsable légal de la structure.

Un descriptif détaillé du projet :

- Contenus de l'action et modalités de co-construction avec le.s public.s concerné.s
- Localisation de l'action et calendrier
- Adéquation avec la démarche C.T.E.A.C.
- Complémentarité et adéquation avec la résidence d'Image Fracas, « Archives avenir »
- Un budget TTC daté et signé par le responsable légal de la structure.
- Une présentation de l'artiste ou de l'équipe : références artistiques, la ou les disciplines proposées, 2 ou 3 références d'actions E.A.C.

### Critères

- Compréhension des fondamentaux de la démarche E.A.C. et projet y répondant.
- Public concerné priorisé par la C.T.E.A.C.
- Compétence et expérience de l'intervenant ou des intervenants

***Une attention sera apportée à la complémentarité avec la résidence « Archives avenir » d'Image Fracas, dans les projets choisis en termes de formes artistiques et/ou de publics touchés (voir texte additionnel descriptif au projet).***

Et pour plus d'informations : Valentin Pinet et Noé Coussot pour Image Fracas,  
imagefracas@gmail.com

Contact : 06 48 91 87 89 / 06 60 26 01 18

## **Calendrier de la candidature et contacts**

**Lundi 5 Septembre midi** : date limite de réception des candidatures.

**Vendredi 30 septembre** : date de réponse de la part de la CCDB.

**Octobre** : préparation des actions en lien avec la coordination de l'E.A.C. au sein de la CCDB

Renseignements appel à projet et candidature

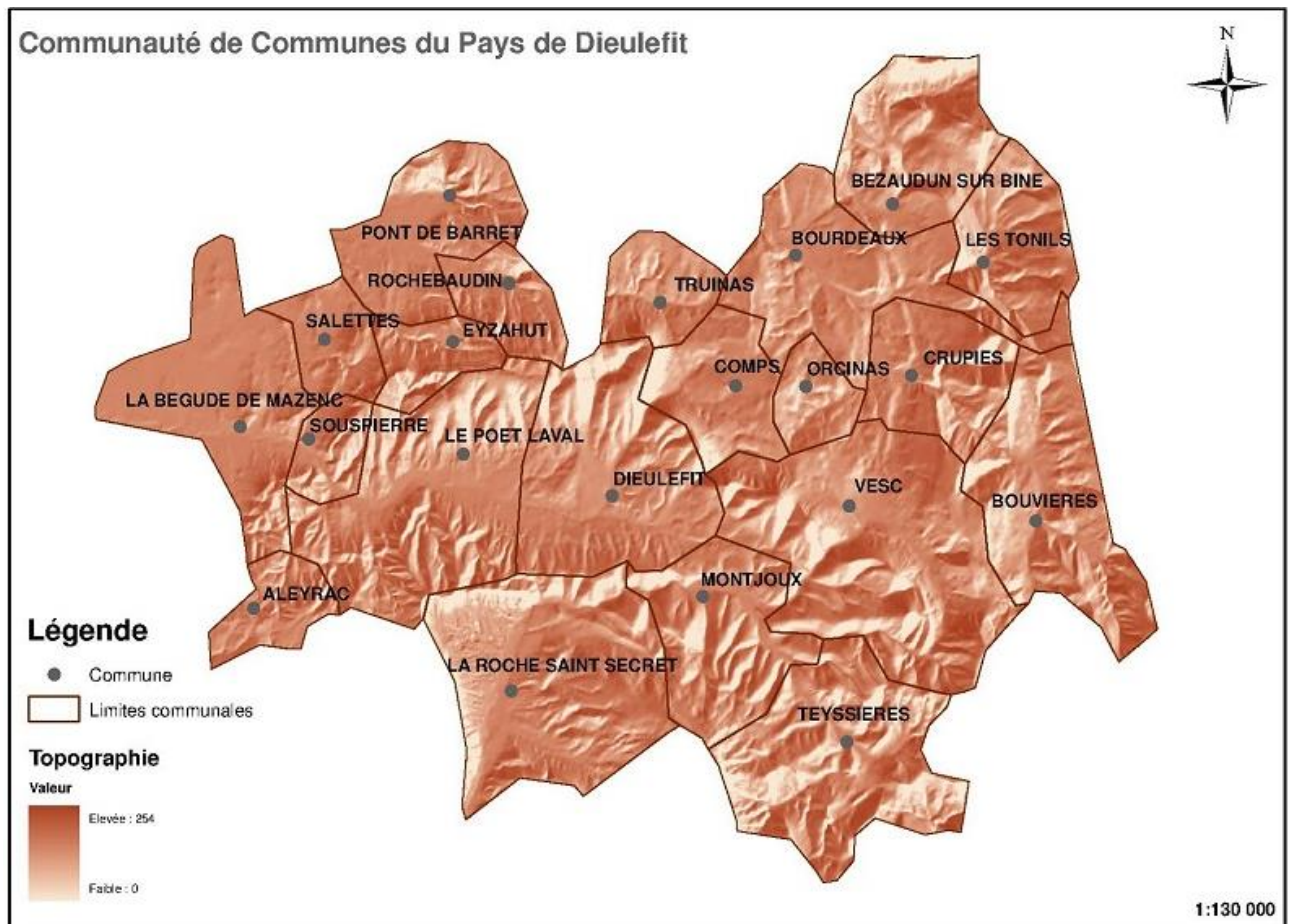
à envoyer par mail à Aurélie GANDOLPHE

[gandolphe.cdb@orange.fr](mailto:gandolphe.cdb@orange.fr)

## ANNEXE

### ➤ LE TERRITOIRE DE LA CCDB

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux regroupe 21 communes et 9 360 habitants. Elle est située à 30 km à l'est de Montélimar.



### ➤ La C.T.E.A.C. - Convention 2022 - 2025 (Extrait)

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La convention vise à faciliter et renforcer l'accès à la culture pour tous les habitants du territoire. Elle repose sur des objectifs généraux et des axes d'interventions partagés ainsi qu'une coopération territoriale renforcée.



## PRINCIPES PARTAGÉS

Les signataires s'engagent à garantir conjointement les principes suivants :

- Garantir et protéger la liberté de création, de diffusion et de programmation ;
- Soutenir un développement culturel équilibré du territoire, en favorisant l'inscription et la diffusion durables de ressources culturelles professionnalisées ;
- Renforcer l'attractivité des territoires, en favorisant les liens entre les ressources culturelles et patrimoniales, touristiques et économiques ;
- Développer la production de savoirs et la recherche scientifique sur l'art, la culture et le patrimoine local ;
- Favoriser la coopération et l'interconnaissance entre les acteurs culturels, les acteurs du champ social et du champ éducatif ;
- Faciliter l'accès pour les personnes les plus fragiles à une offre artistique et culturelle de qualité, en créant les conditions qui permettent de contribuer à sa définition ;
- Accompagner tout particulièrement les formes artistiques et les propositions de médiation en direction des jeunes ;
- Concourir à la transition écologique à travers une conception responsable de la création et de la diffusion, la relocalisation d'activités inscrites dans une temporalité plus longue et à des échelles plus réduites et donc plus soutenables.

## PERSONNES CONCERNÉES

Si la politique culturelle concerne tous les habitants du territoire, les partenaires conviennent de la prioriser en direction des personnes qui sont ou se sentent les plus éloignées des pratiques artistiques et culturelles : personnes âgées, en situation de handicap, hospitalisées, habitants des quartiers en politique de la ville, des territoires ruraux...

Ils portent une attention spécifique aux enfants et aux jeunes dans tous leurs temps de vie, dès la naissance et jusqu'à l'âge adulte, avec l'objectif de généraliser et articuler les parcours d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire, périscolaire et sur le temps de loisirs.

*Afin de répondre à l'enjeu de mixité des personnes, les projets intergénérationnels ainsi que la rencontre entre projets sont favorisés.*

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

(...)

Les actions développées se fondent sur trois champs qui constituent les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- des rencontres avec des artistes, des scientifiques, des journalistes et des œuvres ;
- des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques et culturels ;
- des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

➤ **IMAGE FRACAS – C.T.E.A.C. 2022-2023**

**« ARCHIVE AVENIR »**

**DES IMAGES EN DEVENIR**

Sur le territoire de la communauté de communes de Dieulefit Bourdeaux, des ruines s'érigent en haut des monts et les murs des bourgs portent encore la trace des vieilles enseignes peintes au siècle dernier. Pour comprendre ce territoire, son architecture, l'aménagement de ses paysages, les enjeux sociaux et économiques qui le nervurent, il est essentiel de l'appréhender dans une perspective historique. Dans le prolongement des ateliers de création initiés au cours du projet « Habiter Ici » qui visent à rendre compte des multiples manières que l'on a d'habiter au sein de la CCDB, le projet « Archive Avenir » propose aux habitants du Pays de Dieulefit Bourdeaux de valoriser et de réinvestir la mémoire de leur territoire par les moyens du cinéma.

Dans la Drôme, comme partout en France depuis la fin du XIXe siècle et l'invention du cinématographe par les frères Lumière, des images ont été enregistrées sur pellicule ou bande numérique. Mais aucune campagne de collecte d'archives filmiques n'a encore été réalisée sur le territoire et nombre d'images inédites témoignant de l'histoire socioculturelle de la CCDB sont aujourd'hui rangées dans les greniers.

Au cours de l'année 2021 - 2022, nous avons identifié avec l'aide de Magalie Chazaud, archiviste communale de la CCDB, la présence sur le territoire de plusieurs fonds d'archives filmiques et photographiques, détenus par des associations ou des particuliers. En l'absence sur le territoire d'une cinémathèque permettant de nous aider à structurer une campagne de collecte et de conservation, nous avons en janvier 2022

décidé de contacter le collectif Ofni, pour « Objets filmiques non-inventoriés », une association au service de la mémoire filmique des territoires.

Intéressée à l'inventaire et à la valorisation du patrimoine audiovisuel des territoires, l'association Ofni, en partenariat avec les archives départementales de la Drôme, prépare pour septembre prochain une campagne de collecte et de numérisation gratuite des archives filmiques au sein de la CCDB qui prendra la forme d'une résidence patrimoniale et culturelle d'une semaine.

À l'issue de cette collecte, de nouvelles archives audiovisuelles inédites, que l'on souhaite nombreuses, viendront rejoindre les images déjà existantes du Pays de Dieulefit Bourdeaux et de ses alentours. Pour les cinéastes-intervenants de l'association Image Fracas et les artistes qu'elle accueille en résidence tout au long de l'année, ce fonds d'archives constituera une matière privilégiée pour penser des ateliers de création cinématographique et de sensibilisation à l'image auprès des habitants de la CCDB. Il s'agira de s'approprier les images du passé pour construire celle du présent et imaginer celles du futur.

***Ces ateliers pourraient être soutenus par des musiciens et des plasticiens. Ces derniers pourraient être invités par Image FRACAS dans le cadre de leur résidence ou en lien avec les projets locaux choisis dans le cadre de la C.T.E.A.C..***